

Le Vilain Petit Canard



Le nouveau journal de la CGT Finances Publiques 95
« Ensemble pour être plus forts »

La retraite : ce n'est pas un cadeau, c'est un droit à défendre !

Le gouvernement vient de dévoiler les mesures qu'il compte appliquer pour soi-disant sauver le système des retraites, accusé de cumuler un déficit de 20 milliards d'euros d'ici 2020 . Des tracts spécifiques consacrés sont consacrés à ce sujet.

Ce n'est donc plus un secret de polichinelle : il est donc bel et bien question d'allonger la durée de cotisation des salariés pour une retraite à taux plein, ce qui est une nouvelle attaque. D'ailleurs, les grand médias nous distillent depuis des mois qu'il serait normal de cotiser plus longtemps car la durée de vie augmente.

Pour tous les salariés, ces grandes messes médiatiques n'ont pas grand chose à voir avec la réalité sociale et économique actuelle.

En effet, une première analyse du récent Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) de 20 milliards par an octroyé aux grandes entreprises, conduit à la conclusion que supprimer ce cadeau suffirait à combler le déficit présumé du régime des retraites ! Quant à ceux qui croiraient encore que le CICE va aider les entreprises à créer des emplois, il faut savoir que ce crédit d'impôt est un droit scandaleux, car il existe même si l'entreprise qui en bénéficie ne crée pas d'emploi et fait des bénéfices, qu'elle distribuent à ces actionnaires (voir notre article sur le CICE) !

On le voit, les dés sont pipés d'entrée de jeu : le gâteau à partager n'a pas diminué. Au contraire, il est immense, et la minorité la plus riche de la société en accapare un énorme morceau, privant ainsi la majorité des salariés des richesses créées par leur travail.

A la DGFIP, nous ne sommes pas mieux lotis que dans la reste de la classe ouvrière : nous subissons de plein fouet les mesures d'économies adoptées.

En effet, même si nos pensions, comme toutes celles des fonctionnaires d'Etat, ne sont pas versées par le régime général des retraites, mais par le budget de l'Etat, on nous demandera des sacrifices.

Et pour cause ! L'Etat est le plus grand distributeur d'aides et de subventions diverses et variées : CICE, niches fiscales, subventions aux entreprises, exonérations de cotisations sur les bas salaires, tout y est. Tout cet argent, qui ne sert pas à créer de l'emploi, vient gonfler les profits des grands groupes qui dominent le marché

Et faudrait que les salariés se serrent la ceinture pour conserver leur droit à une retraite bien méritée ? Pas question !

Tous en grève le mardi 10 septembre !

Pour préparer la mobilisation du 10 septembre, des Heures Mensuelles d'Information seront organisées en intersyndical sur les différents sites à partir du 5 septembre. Le planning de ces HMI sera affiché sur les panneaux syndicaux.
(Nos adhérents seront informés sur leur boîte mail)

LA RETRAITE À 60 ANS...



Restrictions bus-gétaires

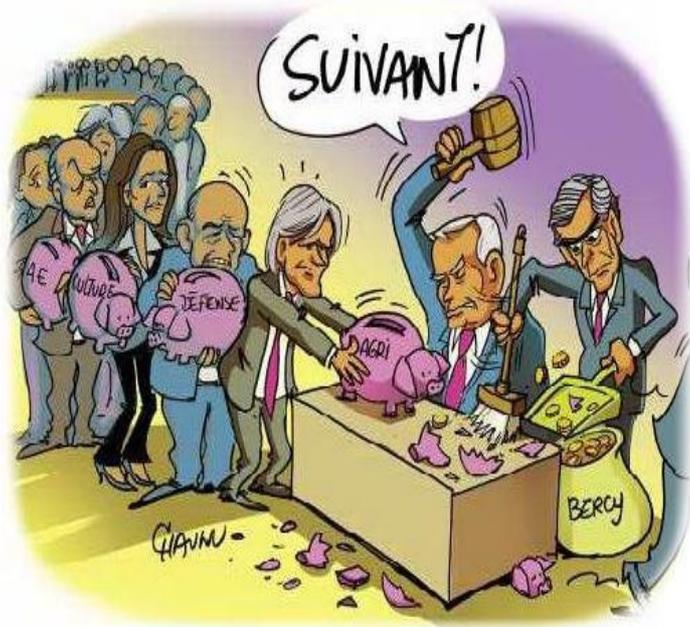
A l'heure où le gouvernement souhaite instaurer une nouvelle taxe sur l'écologie force est de constater que cette dernière ne pèse pas lourd face aux restrictions budgétaires.

Ainsi de nombreux parents, ayant inscrit leurs enfants en colonie par l'intermédiaire de l'EPAF, ont eu la désagréable surprise de constater que la très grande majorité des acheminements sur les lieux de villégiature en France avaient eu lieu en car et non plus en train comme les années précédentes.

Il est, en effet, moins coûteux d'affréter un car que de payer des places dans un TGV. Mais que dire de la sécurité, de la pollution, des autoroutes surchargées par un nombre croissant de cars durant la période estivale.

Aucun incident n'a été à déplorer cette année mais nous tirons la sonnette d'alarme pour dire qu'il est grand temps d'adopter une attitude cohérente entre les annonces et la réalité.

L'écologie a un coût mais elle est promesse d'un avenir meilleur pour les générations futures. La vie de nos enfants, elle, n'a aucun prix. Elle est unique !



Raz le Bol

C'est un raz le bol général des agents des SIP qui, une fois de plus, subissent les pots cassés de la numérisation. Cette année encore, la campagne impôt sur les revenus a été jalonnée d'ordres et de contre-ordres concernant la prise en charge des déclarations. L'outil de gestion de la numérisation a généré des listes d'anomalies à retraiter à n'en plus finir. Rappelons que le bureau Copernic a soi-disant mis en place le projet de la numérisation pour venir en aide aux agents qui pourront, par le temps dégagé, se consacrer à des tâches « cérébralement plus enrichissantes » que la saisie des déclarations. Cette dernière est ainsi réduite à un travail sans intérêt, oubliant peut être que c'est lors de cette saisie que les agents repèrent les incohérences, mettent à jour la taxe d'habitation, etc... !

La numérisation ne remplit donc pas ces objectifs. Aucun temps n'est dégagé ! Pire: les agents, même s'ils ont vécu une campagne que les directeurs diront plus

apaisée (pas de saisie en mai mais ils oublient le stress qu'ont engendré les questions sur les bouquets de travaux) se sont retrouvés avec énormément de travail en juin, juillet et août. En définitive, les agents ont saisi encore beaucoup de déclarations, ils ont retraité un très grand nombre d'anomalies (travail enrichissant ??). De plus, de nombreuses erreurs sont constatées dans les services (revenus pas pris en compte ou inversés, perte de déclaration...). Ces erreurs vont être gérées par les services qui émettront des avis d'imposition supplémentaire avec les incidences que l'on connaît : remboursement des acomptes et des mensualisations qui seront donc redemandés en mars 2014. Nous craignons de fortes affluences aux accueils ainsi qu'un grand nombre d'appels téléphoniques. Nous sommes dès à présent la direction de prendre ses responsabilités. Les agents en ont marre de toujours payer les pots cassés !

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

De l'argent distribué aux entreprises, sans aucune obligation d'embaucher : le Medef a des raisons d'être satisfait !

On savait que le CICE avait pour objet de donner un cadeau de 20 milliards par an aux grandes entreprises. En effet, l'objet officiel était déjà parlant : « le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique... »

La note DGFIP d'application de la loi vient de sortir le 15 juillet 2013 : les entreprises qui auront reçu leur part de ce pactole peuvent dormir tranquille et continuer à licencier, ou simplement à ne pas embaucher : les directives sont claires : pas touche au CICE !

En effet, la note précise en caractères gras que les objectifs d'utilisation du CICE énoncés dans la loi ne constituent pas une condition de fond prévue pour le bénéfice de ce crédit d'impôt. Conséquence : aucun rappel fondé sur une utilisation du CICE contraire à ces objectifs ne pourra donc être notifié aux entreprises bénéficiaires.

Bon, ça c'est devenu classique, direz-vous, voir d'une injustice banale affligeante.

Et bien ; la note DGFIP va plus loin : (dixit) « De même, la remise en cause du crédit d'impôt ne pourra être envisagée au seul motif qu'il a servi à accroître le montant des bénéfices distribués ou la rémunération des dirigeants des entreprises concernées. »

Cette fois, le message aux grandes entreprises est limpide : gonflez vos profits, distribuez les à votre actionnaires, vous n'aurez pas à craindre les foudres de l'Etat. En effet, pourquoi le gouvernement, qui vous a été si généreux envers vous, se tournerait vers vous pour le financement des droits sociaux, comme la retraite, par exemple ?...

Dispositif ZUS : une application prévue pour septembre 2013

Certains postes sont situés en Zone Urbaine Sensible. Les collègues qui y travaillent (ou y ont travaillé) peuvent bénéficier d'un dispositif de bonification d'ancienneté à condition de remplir une déclaration à transmettre à la direction en septembre prochain. En pratique, une note de service sera diffusée préalablement en septembre.

Pour consulter la liste des ZUS, connectez-vous à notre site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/95>

D'or-et -déjà, les collègues qui peuvent prétendre à ce dispositif peuvent consulter le projet de déclaration à remplir pour préparer leur dossier dès maintenant. Si des justificatifs sont manquants, les agents concernés pourront demander la consultation de leur dossier personnel en direction.

DERNIERES CONCERTATIONS SUR LA REFORME DES RETRAITES



Welcome to the Val d'Oise or not !

L'année dernière à la même époque nous vous interpellions au sujet de la journée d'accueil des nouveaux arrivants. En effet, la direction en raison de coupes budgétaires drastiques avait décidé purement et simplement de renvoyer les agents illico presto dans leur service à la suite de la matinée sans leur offrir de moment de convivialité.

Cette année, c'est encore mieux ! Le directeur a décidé que certains agents (pas tous) qui étaient anciennement dans le département et qui reviennent d'une année d'Enfip ne seraient pas invités à la journée d'accueil. Les militants CGT, interpellés par « cet oubli », ont demandé des explications au DDFIP qui, persistant et signant cette incorrection, a argumenté que les dits agents connaissaient le 95 comme leur poche. Il semble que le directeur oublie un peu vite qu'être resté un peu (le nez dans le guidon) dans le Val d'Oise ne signifie pas connaître la direction, ni les instances paritaires, ni les directeurs, ni l'activité au sens large... De plus, ces mêmes agents ne pourront pas faire leurs démarches administratives (paie, mutuelle, logement...), ne pourront pas rencontrer les organisations syndicales... et ne pourront pas rencontrer le directeur non plus ! Oups, j'oubliais : c'est lui qui ne veut pas les rencontrer !!!

NB : n'hésitez pas à nous contacter si des facilités d'horaires (délai de route) ne vous sont pas accordés pour rejoindre vos services après l'accueil.

Accueil de Cergy : la CGT a déclenché la tenue d'une HMI le 15 juillet à 16h

Plus de 25 participants, essentiellement des collègues des SIP et de l'accueil, se sont réunis, ce qui est un nombre important vu la période de congés. Les autres syndicats étaient conviés à cette HMI organisée par la CGT, mais ils n'ont pas pu y assister, ce que nous regrettons.

Le contexte : plusieurs collègues de l'accueil sont en arrêt maladie ayant un lien de près ou de loin avec les conditions de travail ; les réceptions du public sont en augmentation : mais les effectifs sont en baisse ; l'équipe de l'accueil primaire est sous-dimensionnée : seulement 2 agents, le reste de l'équipe est prélevée sur les SIP, qui ont vu leurs effectifs fondre ces dernières années.

« Trop c'est trop ! » disent ressentir les collègues de l'accueil de Cergy.

Les agents de l'équipe accueil ont pu témoigner devant leurs collègues : sur le papier, ils sont 10, mais en réalité, ils sont beaucoup moins et souvent, ils se retrouvent à 2 ou 3 à l'accueil (congés, stages, arrêts maladie). Il n'est pas rare qu'ils soient 3 et qu'ils reçoivent 200 personnes dans la journée. Les horaires fixes, le nombre et le rythme des réceptions, la complexité ou non des questions qui leur sont posées, l'agressivité ou la sympathie des contribuables, le fait que plus les années passent, moins les SIP peuvent compenser, font que les collègues de ce service en pleine évolution étaient très fatigués, et ce n'est pas qu'une expression.

Cette HMI a été l'occasion d'affirmer les aspirations partagées par l'ensemble des collègues :

- Il ne sert à rien de prendre partie pour l'accueil ou pour les SIP, on ne gagne rien à s'opposer entre collègues
- Mettre des collègues derrière les bureaux : des collègues supplémentaires !
- A défaut, arrêter d'ouvrir au public tous les jours : la direction doit assumer ses choix et si besoin renoncer à sa vitrine de l'accueil du public
- S'exprimer, c'est bien, mais rien n'est réglé. Une nouvelle HMI aura lieu début septembre 2013 pour décider de la suite à donner à cette expression et à cette solidarité.

La souffrance est donc bel et bien palpable d'autant que la rentrée s'annonce difficile. Les journaux insistent jour après jour sur le matraquage fiscal et l'agressivité des usagers, qui risquent d'être en recrudescence. Or, l'accueil est un sujet récurrent dans plusieurs sites du Val d'Oise. Il est grand temps que notre direction ouvre les yeux et assure pleinement son rôle de service public en octroyant des moyens humains suffisants.

360 emplois supprimés depuis 2007 à la DDFIP du Val d'Oise : c'est inacceptable !

En plus des suppressions de postes des années passées, les 29 suppressions d'emplois prévues pour l'année 2013 se font pleinement sentir suite aux mouvements de mutation du 1er septembre.

La direction supprime un nombre d'emplois annoncé officiellement tous les ans. Mais elle « oublie » aussi de pourvoir certains postes qu'elle n'a pas officiellement supprimés (quand elle n'affecte personne sur un poste, on dit que le poste est « vacant »). Du coup, pas facile de savoir où l'on en est ! Mais il existe un moyen pour avoir une idée précise de tout cela...

En effet, comme tous les agents titulaires en poste ont le droit de vote pour désigner leurs représentants syndicaux, il suffit de se référer aux listes d'agents inscrits aux élections professionnelles de la DDFIP du Val d'Oise. Les dernières élections datent de octobre 2011, les précédentes dataient de 2007.

Un calcul simple et parlant :

En 2007, il y avait 1616 agents inscrit sur les listes électorales des Finances Publiques du Val d'Oise (ex-DGI et ex-Trésor additionnés). En 2011, il n'y avait plus que 1327 inscrits. 289 agents ont donc disparu en 4 ans. Ajoutons à cela les suppressions d'emplois de 2012 (39), celles de 2013 (29), cela fait un total de 357 emplois partis en fumée de 2007 à 2013, soit une évaporation de 22% sur cette période, et sans compter les vacances d'emplois récentes !

C'est donc bientôt un emploi sur 4 que la direction a supprimé dans le Val d'Oise en 6 ans.

Certes, la direction ne met personne "à la porte", car ce sont des départs en retraites qui ne sont pas remplacés (2 sur 3 en moyenne aux Finances Publiques).

Mais c'est autant de travail en plus pour les agents qui restent ! Dans des unités de travail qui ne regroupent souvent que 4 ou 5 personnes, un poste supprimé, c'est un drame pour les conditions de travail des collègues ! Sans compter que souvent, des agents sont affectés sur les postes supprimés. Dans ces cas là, le collègue est gentiment prié d'aller s'adapter sur un poste dans un autre service, dont la matière n'a souvent aucun rapport avec celui qu'il quitte.

Un chiffre à situer dans son contexte :

A l'heure où le nombre officiel de demandeurs d'emploi dépasse les 5 millions en France, dont 3,2 millions sans aucune activité, la direction des Finances Publiques se comporte comme n'importe quel employeur : elle supprime des milliers de postes au niveau national, alors que ce n'est pas le travail qui manque. Ce sont autant de demandeurs d'emploi qui resteront "à la porte" ! Merci Cergy !

De plus, on nous explique de long en large qu'il faut faire des sacrifices car il n'y a plus d'argent. Nous rappelons que l'État finance de nombreux cadeaux aux grandes entreprises (voir notre article sur le CICE), et que la fraude fiscale s'élève, selon les estimations, à 50 à 100 milliards d'euros en France.

D'où l'expression bien connue : « de l'argent, il y en a, dans les caisses du patronat ! ». Cet argent doit servir au bien de tous, à commencer par créer des emplois.

Les agents qui avaient organisé un sitting sur la dalle du CFIP de Cergy en janvier dernier avec un lâcher de ballons ont bien raison d'être en colère !

Bulletin d'adhésion à la CGT Finances Publiques

<p>SECTION :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité</p> <p>Je souhaite m'abonner à :</p> <p><input type="checkbox"/> <i>la Nouvelle Vie Ouvrière</i></p> <p>Facultatif > Pour les agents A et A+</p> <p>Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.</p> <p>La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.</p> <hr/> <p>RESERVÉ À LA SECTION</p> <p>Saisie CoGiTiel par la section</p> <p>le : .. / .. /</p> <p>Date de réception au bureau national,</p> <p>le : .. / .. /</p>	<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance : .. / .. /</p> <p>Catégorie : Grade : Echelon :</p> <p>Filière fiscale <input type="checkbox"/> Filière gestion publique <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse administrative :</p> <p>Adresse pour l'envoi de la presse :</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) :</p> <p>.....</p> <p>Tél. :</p> <p>Mel :</p> <p>Date : .. / .. / Signature :</p>
---	--